

1.02 Proposition des membres

Proposition 1 – Reinhard Gertschen

Etant donné que SWISSBird va avoir lieu seulement tous les 2 ans (*années impaires*), une association ou un groupe de sociétés à leurs domiciles peuvent solliciter l'organisation du Championnat Suisse pour les années paires, soit pour les catégories, individuelles ou à deux ou à quatre oiseaux.

L'attribution de ces expositions se fait à l'assemblée ordinaire des délégués d'Oiseaux d'Agrément Suisse.

Justification

SWISSBird est organisée seulement toutes les deux années. Cette situation n'est pas satisfaisante. Avec cette proposition nous donnons aux sections, associations ou clubs la possibilité d'organiser un Championnat Suisse et en même temps d'améliorer la situation financière des clubs.

Position du comité

En principe, la proposition est tout à fait acceptable. La fédération et ses membres ont tout intérêt à pouvoir organiser des expositions à tous les niveaux. Pour cette raison, la fédération soutient déjà aujourd'hui toutes les expositions locales ou régionales avec la prise en charge des frais des juges et une subvention par oiseau exposé et jugé. Ceci pourrait être aussi tout à fait valable pour une exposition prévue par cette proposition.

Mais il faut prendre en considération qu'une exposition locale est toujours organisée par une section ou un club, les expositions régionales sont organisées par des associations régionales et une exposition nationale ou championnat suisse ne peut être organisés seulement avec l'approbation et le consentement de la fédération nationale.

Le comité d'Oiseaux d'Agrément Suisse est d'accord de déléguer une exposition nationale à une section ou une association. Mais pour qu'une exposition soit considérée comme un championnat national avec attribution des titres de « Champion Suisse », il faudrait remplir certaines conditions pour que l'exposition soit présentable et assez importante comme une manifestation de niveau national. Le comité établira une liste de ces exigences et la présentera au plus tard à notre prochaine conférence des présidents et des préposés.

La demande pour une organisation d'une exposition nationale est à adresser au comité. Elle sera soumise à la prochaine assemblée des délégués.

Le comité recommande l'acceptation de la proposition, avec les compléments indiqués.

Proposition 2 – Reinhard Gertschen

Je propose une révision totale des règlements apparents existants de la C.O.M. (*Confédération Ornithologique Mondiale*) et de l'E.E. (*Entente Européenne et de Cuniculture*) de la Suisse.

Les règlements et les nouvelles sont à présenter dans l'internet de « Petits Animaux Suisse » > Oiseaux d'agrément > sous « Organisations des expositions », toujours actualisés et informatives. L'actualisation des « sites » doit se faire une fois par mois et si c'est nécessaire aussi de plus. Les responsables pour l'actualisation doivent être des personnes ayant l'expérience et la connaissance pour ces événements.

Justification

Les éleveurs suisses engagés ont une haute acceptation et reconnaissance dans les organisations internationales.

Pour que cette situation reste et que des jeunes éleveurs deviennent des bons éleveurs et qu'ils trouvent le chemin pour les expositions internationales ils doivent avoir les notions nécessaires pour les organisations internationales et leurs déroulements.

Les délégués ne peuvent plus présenter des votes aux journées ou aux conférences sans proposition mandatées.

Position du comité

Les statuts de la « COM Suisse » ont été établis en 1997 (voir la publication sur notre page internet), avant tout en vue d'une collaboration avec les fédérations existantes en son temps, comme le PARUS, le SKZV et le SWV. L'idée c'était de créer un comité qui s'occupera des intérêts des différentes fédérations vis-à-vis de la Confédération Ornithologique Mondiale. Aussi parce que la COM a exercé une certaine pression pour avoir seulement une organisation-membre par pays.

Les autres fédérations n'ont pratiquement jamais montré un intérêt pour la COM et le PARUS était alors obligé de représenter à lui seul la Suisse et également de financer l'adhésion. Nos intérêts ont été alors défendus dans le temps par nos représentants Daniel Sommer et Rolf Hofmann, et le sont aujourd'hui parfaitement par François Vuillaume et Jean-Pierre Rotzetter.

Le comité est d'accord d'accepter cette proposition pour une annulation des statuts existants et d'établir un nouveau règlement pour la COM. Nous demandons à nos responsables et spécialistes de la COM de le faire et le présenterons lors de notre prochaine POK 2019. Une organisation comme elle était prévu dans les derniers statuts n'est plus nécessaire. Créer un « grémium » ou un comité « COM Suisse » n'est pas nécessaire et occasionnera des frais inutiles que nous ne pouvons plus nous permettre aujourd'hui.

La COM a sa propre page web www.conforni.org ou vous pouvez en principe voir toutes les informations et règlements. Malheureusement, la mise à jour de cette page laisse des fois à désirer, mais une amélioration est promise. Un « grémium d'actualisation » devra aussi se baser sur ces informations sur le web. Les responsables se chargeront de publier en Suisse les informations importantes.